

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

Fiche du 29/5/2015, révision 2

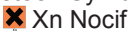
---

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: ACQUARAGIA  
Code commercial: 1602
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Diluant
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
IMPA Spa - Via Crevada 9/E - 31020 SAN PIETRO DI FELETTO (TV) - ITALY  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
msdsref@impa.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
IMPA Spa - Tel. ++39-0438-4548 - Fax ++39-0438-454915 ( 8.30 - 17.30 )

---

#### SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères des Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et amendements successifs :  
Propriété / Symboles:  
 Xn Nocif
- R Phrases:  
R10 Inflammable.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.  
 Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Symboles:



- Danger
- Mentions de danger:  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Conseils de prudence:  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

Special Provisions:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 80% Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5

Xn; R10-65-66-67

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

DECLP\*

\*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène

---

### SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, extincteurs à poudres, mousse, pulvérisation d'eau.

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Jet d'eau.

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
La combustion produit de la fumée lourde.  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et/ou pour la combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote).
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Éliminer toute source d'allumage.  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant inerte (sable, vermiculite par ex.)
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Voir alinéa 10.5  
Indication pour les locaux:  
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé, loin de sources de chaleur.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Voir alinéa 1.2

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
ACGIH - LTE: 1200 mg/m<sup>3</sup>, 197 ppm  
Valeurs limites d'exposition DNEL

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.  
8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.  
Protection de la peau:  
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.  
Protection des mains:  
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en NBR (caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré).  
Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité variables d'un producteur à un autre, ainsi que des modalités et des temps d'utilisation du mélange.  
Protection respiratoire:  
Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).  
Contrôles de l'exposition environnementale :  
Voir alinéa 6.2

---

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                |                              |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Aspect et couleur:                                             | liquide incolore transparent |
| Odeur:                                                         | white spirit                 |
| Seuil d'odeur :                                                | nd                           |
| pH:                                                            | nd                           |
| Point de fusion/congélation:                                   | nd                           |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | 145 ± 250 °C                 |
| Inflammation solides/gaz:                                      | nd                           |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | nd                           |
| Densité des vapeurs:                                           | > 1                          |
| Point éclair:                                                  | > 23 °C                      |
| Vitesse d'évaporation :                                        | nd                           |
| Pression de vapeur:                                            | nd                           |
| Densité relative:                                              | 0.78 ± 0.01                  |
| Hydrosolubilité:                                               | pas soluble                  |
| Solubilité dans l'huile :                                      | nd                           |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | nd                           |
| Température d'auto-allumage :                                  | 200 °C                       |
| Température de décomposition:                                  | nd                           |
| Viscosité:                                                     | nd                           |
| Propriétés explosives:                                         | aucune                       |
| Propriétés comburantes:                                        | aucune                       |

##### 9.2. Autres informations

|                 |    |
|-----------------|----|
| Miscibilité:    | nd |
| Conductibilité: | nd |

Légende:

na = non applicable - nd = non disponible

---

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

##### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'effet de la chaleur ou en cas d'incendie, des oxydes de Carbone et des vapeurs nuisibles pour la santé peuvent se dégager.

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

Tenir à l'écart des agents oxydants, acides forts et alcalis afin d'éviter toute réaction exothermique.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter d'approcher le produit à sources de chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts: le produit pourrait s'enflammer.

Voir alinéa 10.3

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

Voir alinéa 5.2

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

##### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 4951 mg/m3

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

j) danger par aspiration.

---

### SECTION 12: Informations écologiques

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport



- 14.1. UN number  
ADR-UN Number: 1263  
IATA-UN Number: 1263  
IMDG-UN Number: 1263
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
ADR-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
IATA-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
IMDG-Shipping Name: PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 3  
ADR - Numéro d'identification du danger :30  
IATA-Class: 3  
IATA-Label: 3  
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 163 640E 650  
ADR-Code de restriction en tunnel: (D/E)  
IATA-Passenger Aircraft: 355  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 366  
IATA-S.P.: A3 A72  
IATA-ERG: 3L  
IMDG-EmS: F-E , S-E  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Storage category: Category A  
IMDG-Storage notes: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC N.A.

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Dir. 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Dir. 2006/8/CE  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Composés Organiques Volatils - COV = 100.00 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

---

#### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Paragraphs modified from the previous revision:

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

SECTION 10: Stabilité et réactivité

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 15: Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,  
Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van  
Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Fiches de sécurité des fournisseurs de matières premières.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

## Fiche de Données de Sécurité

### ACQUARAGIA

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| LTE:        | Exposition à long terme.                                                                                                     |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STE:        | Exposition à court terme.                                                                                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWATLV:     | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)                         |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |
| N.A.        | Not Applicable / Not Available                                                                                               |